Nations Unies A/HRC/55/12/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2024

Original : anglais et français

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-cinquième session
26 février-5 avril 2024
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Canada

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

Merci de recycler

1. Le Canada accueille favorablement les 332 recommandations reçues dans le cadre de son quatrième examen périodique universel (EPU). Suite à un examen minutieux par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT), et après avoir consulté la société civile, les organisations autochtones et les institutions nationales de défense des droits de la personne, le Canada a le plaisir de fournir les réponses ci-dessous.

2. Le Canada accepte 222 recommandations[1] et en note 78. Le Canada considère que 32 recommandations comportent des parties distinctes qui nécessitent des réponses différentes ou comportent des éléments qu'il n'est pas en mesure d'accepter[2].

3. Liste des recommandations examinées par le Canada et positions correspondantes :

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
1	Acceptée en partie (AEP)[4]	Le Canada priorise l'adhésion à d'autres instruments relatifs aux droits de la personne.
2, 3, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 19, 20, 22, 23	Notées	Le Canada continuera à prendre des mesures pour considérer adhérer à ces instruments.
8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21	Acceptées	
18	AEP[5]	
24, 25, 26, 27, 28	Notée	Objectifs de la convention déjà pris en compte dans d'autres instruments juridiques, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte).
29, 30, 31, 32, 33	Notées	Certains éléments de ces conventions sont couverts par le droit canadien[6].
34, 35	Notées	Le Canada collabore avec ses partenaires autochtones afin que les élèves des Premières Nations, Inuits et Métis aient accès à une éducation de grande qualité[7].
36, 37, 38, 39, 42, 43	Notées[8]	
40	Acceptée	
41	Notée	Décision attendue sur l'adhésion.
44	Notée	Le Canada contribue aux efforts de désarmement nucléaire par le biais d'autres initiatives internationales.
45	Acceptée	
46	Acceptée	
47	Acceptée	
48	Acceptée	
49	Acceptée	
50, 51, 54, 58	Notées[9]	Dans le contexte du conflit entre Israël et le Hamas, le Canada continue d'exhorter toutes les parties à protéger les civils et à respecter le droit international humanitaire (DIH).
52, 53, 55	AEP	Le Canada a exprimé son soutien à un cessez-le-feu humanitaire afin de permettre l'acheminement de carburant, d'eau et d'autres aides humanitaires indispensables à Gaza[10].

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
56, 57	Notées[11]	Le Canada a l'un des systèmes de contrôle des exportations les plus rigoureux au monde, harmonisé avec ceux de nos alliés et de nos partenaires dans le cadre des principaux régimes de contrôle des exportations.
59, 60, 61	Notées[12]	Le Canada reconnaît le droit des Palestiniens à l'autodétermination et soutient la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et d'un seul tenant, dans le cadre d'une paix globale, juste et durable.
62	Notée	Des mesures sont en place pour protéger les activités humanitaires et le secteur caritatif contre les abus de financement du terrorisme.
63	Notée	Le Canada applique une procédure rigoureuse de diligence raisonnable pour évaluer les cas éventuels de violation des droits de la personne, de corruption ou d'autres circonstances justifiant l'application de sanctions.
64	Acceptée	La surveillance des droits des enfants se fait à travers diverses initiatives, conformément à la CDE[13], reconnaissant que des actions supplémentaires sont requises pour améliorer le respect des droits de tous les enfants.
65	Notée	Le Canada continuera d'explorer de nouvelles occasions d'améliorer la mise en œuvre des droits des enfants, y compris en ce qui concerne les mécanismes de surveillance.
66, 67	Acceptées	
68, 69	Acceptées	Trois mécanismes nationaux[14] pour l'élaboration de rapports, la mise en œuvre et le suivi des obligations en matière de droits de la personne visent à renforcer continuellement la collaboration entre les gouvernements FPT.
70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 96, 139	Acceptées	Le Canada travaille au lancement d'une nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme et d'un Plan d'action pour combattre la haine.
90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114	Acceptées	Le cadre juridique du Canada interdit la discrimination et cible diverses formes de propagande haineuse et de crimes haineux. Le Canada considère de nouvelles mesures pour lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne et renforcer la protection contre le discours haineux.
115	Acceptée	
116	Acceptée	
117, 118, 119, 120	Acceptées	La GRC[15] a créé une unité de lutte contre le racisme pour faire progresser l'initiative de collecte de données fondées sur la race et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le racisme pour

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
		s'attaquer au racisme systémique au sein de la GRC.
121, 122, 123, 124	Acceptées	Le Canada a mis fin à l'isolement administratif dans les établissements fédéraux en 2019 et continue d'évaluer la meilleure façon d'améliorer les conditions de détention et les droits des détenus.
125	Acceptée	Toutes les personnes sont détenues conformément aux meilleures pratiques internationales et à la Charte.
126, 127	Notées	Le Canada est un fervent défenseur du respect du DIH et s'efforce d'améliorer la protection juridique et physique des civils et de réduire l'impunité des violations et des abus commis à leur encontre.
128	AEP[16]	Le Canada a adopté en 2021 un cadre stratégique sur la fourniture d'une aide extraordinaire, incluant le rapatriement d'une personne au Canada, aux citoyens canadiens ou présumés canadiens détenus dans le nord-est de la Syrie.
129, 130	Acceptées	Le gouvernement fédéral élabore des stratégies en matière de justice pour les personnes noires et les Autochtones afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des personnes noires et des Autochtones dans le système de justice pénale. Certaines PT entreprennent des efforts similaires.
131, 132, 133	Acceptées	
134	Notée	Les membres des forces armées canadiennes sont liés par le droit pénal du Canada, peu importe où ils servent, et sont responsables des crimes de guerre ou autres violations graves du DIH qu'ils commettent.
135	AEP	La Charte permet de restreindre les droits et libertés dans des limites raisonnables. Les lois sur les droits de la personne reconnaissent également que l'obligation d'accommodement peut être soumise à des limites. Ainsi, le port de symboles religieux pourrait, dans certaines circonstances, être soumis à des limites.
136	Notée	Le Québec n'interdit pas spécifiquement aux femmes de porter un signe religieux. La mesure contenue dans la *Loi sur la laïcité de l'État* concerne certains agents de l'État en situation d'autorité lorsqu'ils occupent leurs fonctions afin de mettre en œuvre les principes de la laïcité.
137	Acceptée	
138	AEP	Des lois robustes ciblent l'incitation à la violence et des infractions similaires. La liberté d'expression est protégée par la Constitution, et elle ne peut être restreinte que dans des limites qui soient

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
		raisonnables. Le Canada note la recommandation dans la mesure où elle vise des amendements législatifs ou constitutionnels.
140	Acceptée	
141	Acceptée	
142, 143, 145	Notées	Prioriser les droits de la famille au détriment des droits de l'individu, en particulier de l'enfant, risque d'empêcher l'enfant d'être encouragé à devenir sa propre personne, avec ses propres pensées, intérêts et points de vue.
144	AEP	Le Canada respecte la responsabilité des parents d'élever et d'éduquer leurs enfants d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit international.
146, 152, 153	Notées	Le Canada dispose de protections législatives pour les victimes/survivants de la traite des personnes. Aucun projet de modification législative en cours.
147, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 156, 157	Acceptées	
158, 159	Acceptées	
160, 161, 162, 163	Acceptées	
164	Acceptée	
165	Acceptée	Le Canada considère que « effectivement exercé » signifie que les personnes au Canada jouissent des droits ESC par le biais d'une variété de mesures et ont accès à des voies de recours adéquates.
166, 167, 168, 169, 173	Acceptées	
170	AEP[17]	Le Canada poursuit ses efforts pour faire progresser sa politique du logement, incluant la réalisation progressive du droit à un logement suffisant reconnu dans le PIDESC.
171, 174	AEP[18]	
172	AEP[19]	
175, 176, 177, 178, 283	Acceptées	Le Canada collabore avec les Premières Nations pour assurer à toutes les communautés un accès fiable à l'eau potable.
179, 181, 182, 183, 184,	Acceptées	
180	AEP[20]	Les migrants sans documents au Canada ne sont pas admissibles au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ni à l'assurance-maladie provinciale ou territoriale. La couverture discrétionnaire du PFSI peut être offerte dans des circonstances exceptionnelles à des personnes se trouvant dans des situations semblables à celles des réfugiés, pourvu que ces personnes soient également confrontées à des circonstances

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
		personnelles et médicales impérieuses et urgentes. De plus, les personnes qui présentent une demande d'asile sont admissibles au PFSI jusqu'à ce qu'elles deviennent des résidents permanents ou qu'elles soient renvoyées.
185	Notée	Des efforts sont en cours par le biais de financements de la santé renouvelés et nouveaux pour les provinces et les territoires, y compris les services de santé reproductive.
186, 187, 191	Acceptées	
188, 189, 190	Notées	Il n'est pas prévu d'abroger les lois existantes.
192	Acceptée	
193, 194, 195, 196, 197	Acceptées	
198, 200, 201, 202, 203, 204	Acceptées	
199	Notée	Plusieurs provinces et territoires imposent une scolarité obligatoire de 12 ans. Certaines provinces canadiennes n'imposent qu'une scolarité de 10 ans. Aucune modification législative n'est prévue.
205, 206, 207	Acceptées	
208, 221	Notées	Le Canada a ratifié plusieurs traités internationaux et suit diverses lignes directrices visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises, y compris les principes directeurs de l'ONU, auxquels il est attendu que les entreprises canadiennes adoptent.
209	Acceptée	
210, 211, 212, 213, 214, 215, 216	Acceptées	
217	AEP	L'approche du Canada ne consiste pas explicitement à éliminer progressivement la consommation de combustibles fossiles, mais plutôt à assurer la transition du secteur des combustibles fossiles conformément à notre objectif de carboneutralité prévu par la loi et à l'objectif de 1,5 degré de l'Accord de Paris.
218	Acceptée	
219	Acceptée	
220	Notée	Le Canada n'a pas l'intention de parrainer une entreprise qui s'engagerait directement dans l'exploitation minière des fonds marins dans le Pacifique.
222, 223	Notées	Le GC[21] dispose de deux mécanismes non-judiciaires de résolution des litiges reflétant les objectifs des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE à

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
		l'intention des entreprises multinationales pour la RBC.
224, 225	Acceptées	
226, 227	Notées	L'OCRE est un élément important de l'approche adoptée par le Canada pour promouvoir la conduite responsable des entreprises canadiennes actives à l'étranger. Le gouvernement du Canada évalue continuellement les nouveaux renseignements et les faits nouveaux pertinents à l'avancement de la stratégie du Canada en matière de conduite responsable des entreprises à l'étranger.
228	Acceptée	
229	Acceptée	
230, 231, 232, 233	Acceptées	
234	Acceptée	
235	Notée	Le Plan d'action national du Canada pour mettre fin à la VFG, qui s'appuie sur la CEDEF[22], fournit un cadre pour la prévention de la VFG. Une nouvelle loi fédérale n'est pas prévue.
236	AEP	Bien que des progrès soient en cours, la capacité d' « harmoniser » la législation est limitée étant donné le partage des responsabilités entre les gouvernements FPT.
237	AEP	La mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre progresse.
238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245	Acceptées	
246, 247, 248, 250, 255	Acceptées	Le Canada s'est engagé à améliorer les relations avec les peuples autochtones, à soutenir les survivants et les familles, et à veiller à ce que les enquêtes soient robustes et professionnelles et à ce que justice soit rendue pour les victimes et leurs familles.
249	Acceptée	
251, 252, 253, 254	Acceptées	
256	Acceptée	
257, 259, 260	AEP	Bien qu'il y ait des initiatives en cours, une stratégie nationale dans ce domaine n'est pas prévue.
258	Notée[23]	
261	AEP	Il y a des initiatives en cours qui examinent la question du recours à une force corrective mineure contre les enfants, mais actuellement l'abrogation de l'article 43 du *Code criminel* n'est planifié.

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
262	AEP[24]	Voir justification sous la recommandation 180.
263	Acceptée	
264, 265, 266, 267	Acceptées	
268	Acceptée	
269	Acceptée	
270	Acceptée	
271	Acceptée	
272	AEP	Le Canada a mené un examen exhaustif de la législation pour assurer la conformité et la mise en œuvre de la CDPH[25].
273	Acceptée	
274, 275, 276, 277	Acceptées	Le gouvernement fédéral élaborera une Stratégie d'emploi robuste pour les Canadiens en situation d'handicap qui appuiera une relance inclusive et s'attaquera aux obstacles persistants et de longue date du marché du travail.
278	Acceptée	
279	Acceptée	
280	Notée	Dans certaines circonstances, des mesures involontaires peuvent être autorisées, sous réserve de mesures de sauvegarde appropriées et conformément à la réserve du Canada quant à l'article 12 de la CPDH concernant les arrangements décisionnels soutenus et de substitution.
281	Acceptée	
282, 285, 286	Acceptées	
284	Acceptée	Le Canada continue de travailler avec ses partenaires autochtones pour répondre aux besoins urgents en matière de logement et pour améliorer la qualité des logements.
287	AEP[26]	« Intégrer » ne fait pas partie de l'approche du Canada à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones. Les politiques et les pratiques d'assimilation ont mené à la négation des droits des Autochtones dans le passé.
288, 289	Acceptées	
290, 291	Acceptées[27]	
292	AEP[28]	Le Canada continuera de collaborer avec les partenaires autochtones pour lutter contre le racisme envers les Autochtones.
293	AEP[29]	

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
294, 295, 296, 297	Acceptées[30]	
298, 299	Acceptées[31]	
300, 301	AEP	Le Canada protège la liberté de réunion pacifique telle que garantie par la Charte. Dans certaines circonstances, les services de police ont l'obligation de respecter les ordonnances des tribunaux et doivent, au cas par cas, équilibrer les droits de toutes les personnes concernées.
302	Acceptée	
303, 305, 307, 308	Acceptées[32]	
304	AEP[33]	Le Canada s'engage à accélérer le travail relatif aux appels à la justice[34].
306	AEP	Le Canada continuera de mesurer les progrès liés aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et tiendra compte des recommandations du rapporteur spécial dans sa mise en œuvre des plans d'action et initiatives pertinents.
309, 310	Acceptées	Le Canada continuera de collaborer avec le Centre national pour la vérité et réconciliation (CNRV) pour mettre à jour le Registre national des élèves décédés dans les pensionnats et appuyer le CNRV dans l'élaboration et la tenue d'un registre des cimetières des pensionnats.
311	Acceptée	
312	AEP[35]	Le cadre constitutionnel et juridique consacre le droit à l'égalité et à la non-discrimination, y compris pour les personnes d'ascendance africaine. Le gouvernement fédéral s'est engagé à reconnaître les personnes noires comme un groupe désigné sous la *Loi sur l'équité en matière d'emploi.*
313	Notée	Le Canada a établi des mécanismes pour conseiller le gouvernement sur la façon dont il peut éliminer les obstacles à la pleine participation des communautés Noires dans tous les aspects de la vie sociale et économique.
314, 315	Acceptées	
316	Notée	
317	Acceptée	
318	Acceptée	
319	Acceptée	
320	AEP	Le Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada a contribué à renforcer les mesures de protection et de soutien pour les travailleurs étrangers temporaires. Toutefois, les

Recommandations	*Position canadienne*	*Justification*[3]
		autorités du Programme des TET n'imposent des conditions et des exigences qu'aux employeurs qui reçoivent une évaluation positive d'impact sur le marché du travail.
321	Acceptée	
322, 323, 324, 325, 326	Notées	Le Canada a un régime législatif robuste prévoyant des contrôles réguliers et sérieux des motifs de détention par un décideur indépendant, en plus de la possibilité d'un contrôle judiciaire des décisions relatives à la détention et des garanties constitutionnelles de la Charte.
327	Acceptée	
328, 329, 330, 331	Acceptées	
332	Notée	Le Canada respecte ses obligations de prévenir et de réduire les futurs cas d'apatridie et a des mesures en place pour y répondre.

Notes

[1] Pour les recommandations acceptées par le Canada pour lesquelles aucune justification n'est fournie, il faut comprendre que certains gouvernements FPT, mais pas nécessairement tous, déploient des efforts pour mettre en œuvre ces recommandations.

[2] Le Canada étant une fédération, chaque ordre de gouvernement a la juridiction pour décider et mettre en œuvre des lois, des politiques, des stratégies et des programmes dans ses domaines de responsabilité respectifs. Ainsi, bien que certaines recommandations portant sur l'élaboration de "stratégies nationales" et l'harmonisation de la législation soient acceptées, il est entendu qu'il appartiendra à l'ordre de gouvernement responsable de déterminer si et comment élaborer, mettre en œuvre et évaluer de telles stratégies ou législations.

[3] Les justifications sont fournies au nom du Canada, sauf indication contraire.

[4] Le Canada accorde la priorité à l'adhésion à trois traités, soit la *Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme "Convention de Belém do Pará"*, le *Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OP-CAT)* et la *Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.*

[5] Le Canada note la partie soulignée de la recommandation. Accélérer les délibérations <u>et ratifier</u> le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

[6] Voir également la justification de la recommandation 1.

[7] Voir également la justification de la recommandation 1. Le Canada collabore également avec des partenaires autochtones pour veiller à ce que les élèves Inuits, Métis et des Premières Nations aient accès à une éducation de grande qualité.

[8] Voir également la justification de la recommandation 1.

[9] Le Canada engage de façon constructive et directe le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne sur la situation des droits de la personne en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. La position de longue date du Canada est qu'Israël et l'Autorité palestinienne doivent respecter pleinement les droits internationaux de la personne et le droit humanitaire, ce qui est essentiel pour assurer la protection des civils et peut contribuer à la création d'un climat propice à la réalisation d'un règlement de paix durable et intégral.

[10] Le Canada appuie les efforts internationaux urgents en vue d'un cessez-le-feu durable. Cela ne peut pas être unilatéral. Le Hamas doit libérer tous les otages, cesser d'utiliser les civils palestiniens comme boucliers humains et déposer ses armes.

[11] En vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI) du Canada, un permis d'exportation ne sera pas délivré s'il existe un risque important que les articles soient utilisés pour

commettre ou faciliter de graves violations du droit humanitaire international, du droit international en matière de droits de la personne ou des actes graves de violence fondée sur le genre ou violence faite aux femmes et aux enfants.

[12] Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes actives à l'étranger respectent les droits de la personne et toutes les lois applicables. Voir également la justification des recommandations 56 et 57.

[13] *Convention sur les droits de l'enfant*.

[14] Niveau ministériel, des hauts fonctionnaires et des experts.

[15] Gendarmerie royale canadienne.

[16] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation: rapatrier tous ses ressortissants des camps et des installations connexes dans le nord-est de la République arabe syrienne, conformément au droit international, et d'empêcher de nouvelles vagues de terroristes.

[17] Le Canada s'est engagé à mettre fin à l'itinérance chronique – la Stratégie nationale sur le logement (SNL) vise une réduction de 50 % de l'itinérance chronique d'ici 2027-2028.

[18] La *Loi sur la stratégie nationale du logement (*LNH) exige que le gouvernement du Canada maintienne une stratégie nationale du logement qui tient compte des principes clés d'une approche du logement fondée sur les droits de la personne, y compris l'établissement d'objectifs nationaux liés au logement et à l'itinérance et mette l'accent sur l'amélioration des résultats en matière de logement pour les personnes qui en ont le plus besoin, y compris les Autochtones, les membres de la communauté LGBTQIA+, les femmes et les enfants, et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts pour faire progresser sa politique en matière de logement, telle qu'elle est décrite dans la LNH, y compris la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, tel qu'il est reconnu dans le PIDESC, en ce qui a trait aux populations ayant des besoins particuliers en matière de logement.

[19] Le gouvernement du Canada a augmenté le financement par l'entremise de la SNL depuis son lancement pour répondre aux besoins en matière de logement.

[20] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Garantir un meilleur accès aux services de santé pour tous, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité et celles qui n'ont pas de statut d'immigrant.

[21] Gouvernement du Canada.

[22] *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

[23] Voir également la justification de la recommandation 65.

[24] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Veiller à ce que tous les enfants vivant au Canada aient les mêmes droits et le même accès aux services de santé publique, quel que soit leur statut d'immigration.

[25] *Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

[26] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Mettre en place des mécanismes gouvernementaux pour protéger et intégrer les communautés autochtones au Canada.

[27] La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* fournit un cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies pour le gouvernement fédéral. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont également pris des mesures en vue de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. La Colombie-Britannique a adopté la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act (Loi sur la déclaration des droits des peuples autochtones)* en novembre 2019. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a adopté *The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Implementation Act* (Loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones) en octobre 2023. Au Canada, chaque ordre de gouvernement entretient les relations avec les Peuples Autochtones de son territoire afin de développer des compréhensions communes des principes visées par les recommandations 290-291 et 295-299. Chaque ordre de gouvernement reste responsable de la décision et de la mise en œuvre de mesures dans ses domaines de compétence respectifs, y compris en ce qui concerne la Déclaration des Nations Unies.

[28] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Garantir l'égalité des chances pour les peuples autochtones dans le cadre d'une stratégie relative aux droits de la personne des autochtones.

[29] Le gouvernement du Canada signe des protocoles de consultation avec les partenaires autochtones afin de créer un processus à suivre lors de consultations sur les effets négatifs potentiels sur les droits ancestraux ou issus de traités. Les protocoles de consultation facilitent la mobilisation, favorisent l'établissement de relations et clarifient les rôles et les responsabilités entre les gouvernements et les collectivités autochtones. Des copies des protocoles de consultation sont accessibles au public.

[30] Voir également la justification des recommandations 290 et 291.

[31] Voir également la justification des recommandations 290 et 291.

[32] Les provinces et territoires détermineront les modalités de mise en œuvre des appels à l'action les

concernant en discutant notamment avec leurs partenaires autochtones.

[33] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Mettre en oeuvre toutes les recommandations de la Commission vérité et réconciliation, ainsi que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

[34] Ce travail est lié aux initiatives de la *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*.

[35] Le Canada prend note de la partie soulignée de la recommandation. Reconnaître les personnes d'ascendance africaine comme un groupe distinct dans la Constitution Canadienne et dans d'autres cadres juridiques et réglementaires afin d'améliorer l'égalité des chances et d'assurer leur inclusion dans tous les processus décisionnels qui affectent leur vie.